

1) Formation de cadres

a) Formation initiateur

▪ Stages intermédiaires initiateur

Les stages intermédiaires permettent aux aspirants initiateurs d'être encadrés par des E4 et TSI chevronnés et d'avoir la possibilité d'échanger sur les pratiques d'encadrement en plongée, en :

- se mettant en examen « blanc » pour ceux qui sont en fin de stage en situation,
- utilisant des supports pédagogiques, en s'essayant à différents styles pédagogiques, en travaillant l'interprétation des sujets, en comparant le cadre réel et le cadre de l'examen...

Deux stages intermédiaires sans frais de participation sur la saison 2023-2024.

- Mercredi 08/11/2023 à la piscine de Cernay sur le créneau piscine du club de Cernay pour la pédagogie pratique.
- Jeudi 16/11/2023, en salle, à la caserne des pompiers de Heimsbrunn pour la pédagogie organisationnelle.

Chaque saison sportive de l'Mandature 2021-2024 a eu deux ou trois stages intermédiaires gratuits.

▪ Examen initiateur

- Examen du 03/12/2023 : en piscine à Rixheim.
 - Neuf inscrits, huit reçus : 1 femme ; 7 hommes.
 - BARAN-BROGLY Elodie, FRICKER Jean-Luc, LAMY Benjamin, NEUMANN Laurent, PEYRILLES Matthieu, REBERT Martin, RIEDLINGER Christophe, ROBERT Christian.

- Mandature 2021-2024

| Saison 2020-2021 | Saison 2021-2022 | Saison 2022-2023 | Saison 2023-2024 |
|------------------|------------------|------------------|------------------|
| COVID | 5 reçus | 11 reçus | 8 reçus |

Remarque : les frais d'examen avaient été baissés à 50€ en 2021. Ils reviendront à 60€ à partir de 2024.

- Prochain examen initiateur programmé en piscine le 01/12/2024.

- Inscription : <https://www.codep68.fr/2020/10/20/inscriptions-formations-stages-examens/>

▪ Stage initial initiateur

- Deux journées en salle, au club House du Club de Plongée Sportive de Rixheim les 28/01 et 4/02/2024.
 - 10 stagiaires : 4 femmes ; 6 hommes, tous du Haut-Rhin

- Mandature 2021-2024

| Saison 2020-2021 | Saison 2021-2022 | Saison 2022-2023 | Saison 2023-2024 |
|------------------------|--------------------------|---------------------------|------------------|
| 13 stagiaires en visio | 5 stagiaires (2 hors 68) | 24 stagiaires (6 hors 68) | 10 stagiaires |

✓ *Remarque 1 : environ un stagiaire sur cinq abandonne la formation pendant son stage en situation.*

✓ *Remarque 2 : il y a actuellement 21 stagiaires en situation dans le Haut-Rhin.*

✓ *Remarque 3 : les frais de participation restent à 50€ pour la saison suivante.*

- Prochain stage initial initiateur programmé les dimanches 11/01 et 18/01/2025.

- Inscription : <https://www.codep68.fr/2020/10/20/inscriptions-formations-stages-examens/>

b) Formation TSI

- Pas de candidat TSI sur la saison 2023-2024.
- Mandature 2021-2024

| Saison 2020-2021 | Saison 2021-2022 | Saison 2022-2023 | Saison 2023-2024 |
|------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| COVID | 1 stagiaire | 4 stagiaires (1 hors 68) | 0 |
| COVID | 2 recyclages | 1 recyclage | 0 |

- Prochain stage TSI
 - Phase N°1 de la phase TSI en parallèle du stage initial initiateur des 11 et 18/01/2025.
 - Phase N°2 de la formation TSI avec encadrement d'aspirants initiateur des clubs du 68.
 - Inscription : écrire directement à : technique.CODEP68@gmail.com
 - Frais de participation : 50€ uniquement pour la formation initiale.

c) Formation GP-N4

- Saison 2023-2024
 - Dix-sept cours (en visioconférence ou en salle) entre novembre 2023 et avril 2024.
 - Une mise en situation d'examen sur épreuves écrites.
 - Deux plongées de positionnement vis-à-vis de la conduite de palanquée le 8/06/2024
 - Une plongée de positionnement vis-à-vis de la DTMR le 8/06/2024.
 - Neuf stagiaires dont 1 report de 2022-2023.
 - Un stagiaire (report 2022/2023) a dû cesser sa préparation en raison d'un accident de plongée.
 - Deux stagiaires souhaitaient se préparer sur deux saisons.
 - Six stagiaires inscrits aux examens FFESSM 2024. Réussite pour tous :
 - BERGER Xavier du PDF, GASSER Rémy du CPSM Cernay, LE BOUTER Renaud du CEP, MIELLET Benjamin de l'ACAC+PDF, PEYRILLES Matthieu du CPSM, et WIHR Franck de l'EPSM Guebwiller.
 - *Remarque : Benjamin MIELLET, Matthieu PEYRILLES, Rémy GASSER et Martin REBERT sont E2.*
 - Coût de participation baissé en 2021-2022 : 50 € par stagiaire. Maintenu pour 2024-2025.
 - Inscription : écrire directement à : technique.CODEP68@gmail.com
- Mandature 2021-2024

| Saison 2020-2021 | Saison 2021-2022 | Saison 2022-2023 | Saison 2023-2024 |
|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 2 GP | 5 GP | 1 GP | 6 GP |

d) Accompagnement MF1

- Accompagnement individuel d'un aspirant MF1 par Rémy H. (IFR)
 - Henri HAMMER du CEP + CPS Rixheim, reçu au MF1 de la CTR Grand-Est en septembre 2024.
- Mandature 2021-2024

| Saison 2020-2021 | Saison 2021-2022 | Saison 2022-2023 | Saison 2023-2024 |
|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 0 MF1 | 2 MF1 | 1 MF1 | 1 MF1 |

e) Autres

- Participation cadres E4 du Haut-Rhin aux examens/stages CTR Grand-Est.
- Epaullement des départements voisins, 54 et 88.

2) Informations fédérales

- a) Actualisation des procédures de rattrapage en cas de remontée anormale avec l'utilisation d'un ordinateur de plongée
 - Voir recommandations fédérales : Subaqua N° 317, pp. 48-49.
- b) E-learning : <https://formation.ffessm.fr/connected>
 - Cours niveau 1, Nitrox et détendeur avec un espace cours et un espace encadrant.
 - Cet espace doit s'enrichir par la suite
- c) CACI
 - Pour la pratique de la plongée en scaphandre en tous lieux, il faut un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) annuel, quel que soit l'âge du pratiquant.
- d) CACI et baptême PESH (sans licence)
 - Sur un fond inférieur à 2 mètres, pas de CACI, si pas de réponse positive au questionnaire. En cas de nécessité d'un CACI, celui-ci pourra être fait par tout médecin.
- e) Pratique régulière PESH
 - CACI établi par tout médecin pour un PESH atteint de troubles neuro développementaux et psychiques.
 - Pour un PESH atteint de troubles physiques ou sensoriels :
 - le premier CACI devra être établi par un médecin spécialisé : médecin fédéral, ou médecin titulaire d'un DU ou DIU de médecine subaquatique, ou médecine physique et de réadaptation, ou médecin du sport
 - les renouvellements pourront être établis par tout médecin

f) Mineurs, formation et autonomie

- Age d'entrée en formation et délivrance brevet/qualification : « Être âgé de N ans au moins à la date d'entrée en formation et de délivrance... »

| FILIERE PE | FILIERE PA |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ PE12 : 10 ans▪ PE20 : 12 ans▪ PE40 : 14 ans▪ PE60 : 17 ans | <ul style="list-style-type: none">▪ PA12 : 15 ans (autonomie à 16 ans)▪ PA20 : 15 ans (autonomie à 16 ans)▪ PA40 : 17 ans (autonomie à 17 ans)▪ PA60 : 17 ans (autonomie à 18 ans) |

Recommandations de la CMPN de la FFESSM pour enfants et adolescents de 8 à 16 ans : « La CMPN recommande que l'accès à la profondeur soit progressif et sous la surveillance attentive de l'encadrement ; elle recommande également de ne pas exposer le jeune à des conditions de plongée dites « saturantes » c'est à dire de ne pas les exposer à des plongées nécessitant des paliers et d'éviter les successives.

Par progression, on entend des profondeurs de progression d'au maximum 5 mètres. La progression se fera à partir de plongées réalisées sans difficultés. Le cas échéant, l'encadrant devra savoir freiner voire interrompre cette progression temporairement.

Par surveillance il faut s'assurer de l'adaptation en général du jeune, d'un point de vue psychologique comme physiologique.

Sur le plan ventilatoire :

- pas d'effort de palmage important lors de l'accès à la profondeur,
- le matériel respiratoire devra être adapté (détendeur à faibles résistances...)
- 2ème étage (poids) et embout respiratoire adaptés à la mâchoire du jeune...
- pas d'essoufflement signalé ou ressenti par le jeune durant ni après la plongée
- pas de consommation anormale de gaz par le jeune.

Sur le plan psychologique : il n'existe aucune donnée scientifique concernant la narcose chez le jeune et d'éventuels effets spécifiques. Il faudra donc prêter une attention particulière à ces effets.

g) Préconisations pour plonger à la Gravière du Fort à Holtzheim

- <https://www.codep68.fr/2023/08/21/recommandations-gdf/>
 - On ne réimmerge pas un plongeur en difficultés
 - On planifie sa plongée pour ne pas tomber en panne d'air. Un scénario qui marche : limiter la DTRmax à 5 minutes et quitter le fond à 100 bar.

P Hector
03/11/2024

